

College of Physicians
and Surgeons of
New Brunswick



Collège des médecins
et chirurgiens du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2025



Au sujet du Collège

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick (le Collège) réglemente l'exercice de la médecine dans la province. Il a pour mandat de protéger le public en supervisant l'inscription des médecins et en veillant à ce que seuls des médecins qualifiés et compétents soient autorisés à exercer au Nouveau-Brunswick.

Le Collège est dirigé par un Conseil composé de 17 membres. Douze membres du Conseil sont élus par leurs pairs, avec une représentation de chaque zone de la province. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme quatre représentants du public à l'issue d'un processus de candidature. Le dernier membre du Conseil est un représentant du gouvernement désigné par le ministre de la Santé. Le Conseil est appuyé par l'équipe de la haute direction du Collège, composée de la registraire, du registraire adjoint et de la registraire associée.

Table des matières

3	Reconnaissance du territoire
3	Mission et vision
4	Valeurs
5	Message de la présidente
6	Message de la registraire et chef de la direction
7	Inscription des médecins et chirurgiens qualifiés
8	Nouvelles voies d'accès au permis régulier
9	Aperçu
12	Enquête sur les plaintes
14	Normes professionnelles
15	Assurance de la qualité des soins
16	Plan stratégique 2025-2030
18	Perspectives pour 2026
19	Gouvernance

Reconnaissance territoriale

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il exerce ses activités sur le territoire traditionnel non cédé des Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati (Passamaquoddy). Ce territoire est couvert par les « traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1725. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient les titres des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik, et établissaient les règles de ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Le Collège rend hommage aux aînés, anciens et actuels, ainsi qu'aux descendants de ce territoire. Nous honorons les gardiennes et gardiens du savoir et cherchons à obtenir leurs conseils alors que nous nous efforçons d'établir des relations plus étroites avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.



RAISON D'ÊTRE

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick se consacre à la protection des patients et de la profession médicale. Ancré dans l'intégrité, l'équité, la compassion et l'innovation, il favorise des soins de qualité, empreints de confiance, ainsi qu'une communauté en meilleure santé pour l'ensemble des Néo-Brunswickois.



MISSION

Protéger le public par la délivrance de permis d'exercice aux médecins qualifiés de manière équitable et transparente, orienter les normes de soins et préserver la confiance du public par une surveillance objective de la conduite professionnelle des médecins.



VISION

Des médecins de confiance offrant des soins de qualité aux patients.

Valeurs

Intégrité

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'éthique envers les patients et les médecins en adoptant une approche objective et transparente.

Équité

Nous traitons tout le monde de manière équitable et sans discrimination.

Compassion

Nous conseillons le public et les médecins avec sensibilité, bienveillance et respect.

Innovation

Nous dirigeons le changement dans notre cadre de soins de santé en constante évolution grâce à la flexibilité et à la formation continue.



Message de la présidente



Ce fut à la fois un honneur et un privilège que d'assumer le rôle de présidente du Conseil au cours d'une année dynamisée par la croissance et des changements considérables au sein du Collège. Tout au long de 2025, le Conseil est resté concentré sur une gouvernance solide, une prise de décision réfléchie et une orientation stratégique claire, alors que le Collège continue d'évoluer.

Cette année a marqué une étape importante, comme en témoigne la finalisation du premier plan stratégique quinquennal du Collège, élaboré à l'issue d'une vaste consultation et d'un examen minutieux des défis que connaissent notre profession et notre système de santé. Les quatre piliers du plan – renforcer l'efficacité opérationnelle, investir

dans notre personnel, adopter une collaboration stratégique avec nos partenaires et faire progresser les pratiques réglementaires – offrent une feuille de route claire pour notre avenir et reflètent notre engagement à assurer une réglementation moderne et éclairante.

Le Conseil a également donné de l'impulsion aux principales décisions stratégiques qui favorisent à la fois la mobilité des médecins et la protection du public. Il convient de noter les trois nouvelles voies d'accès au permis régulier, approuvées en septembre. Ces voies permettent d'élargir la reconnaissance des organismes de réglementation internationaux, de souligner la rigueur de nos propres processus d'évaluation et de saluer les contributions des médecins de longue date qui ont exercé au Nouveau-Brunswick sous des permis parrainés. Ces changements favorisent une uniformité accrue des pratiques en vigueur partout au Canada et contribuent à appuyer le recrutement et le maintien en poste dans notre province.

Je suis extrêmement fière du dévouement dont font preuve mes collègues membres du Conseil – qu'ils soient réélus ou nouvellement élus – et je leur suis reconnaissante de leur volonté de consacrer leur temps, leur expertise et leurs points de vue au Collège. Je tiens également à saluer le leadership au sein des comités et l'engagement de nos membres du public, dont la participation renforce la confiance du public dans notre travail.

En ce qui concerne l'avenir, le Conseil reste déterminé à guider le Collège dans sa modernisation continue, à favoriser la collaboration avec les partenaires et à faire respecter les normes qui assurent des soins de qualité à tous les Néo-Brunswickois. Je me réjouis de travailler avec le Conseil, le personnel et nos titulaires de permis alors que nous poursuivons cet important travail au cours de l'année à venir.

D^{re} Rina Lee



À l'examen du bilan de l'année 2025, je suis encouragée par les progrès que nous avons accomplis pour renforcer la réglementation de la médecine au Nouveau-Brunswick et faire avancer notre mandat visant à favoriser des soins sûrs et de haute qualité. Cette année a été marquée par des avancées importantes dans plusieurs domaines grâce à l'engagement de notre Conseil, de nos titulaires de permis, de nos partenaires et du personnel du Collège.

La continuation du programme d'Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) fut l'un des plus importants progrès. À la suite du déploiement réussi de la première cohorte de dix médecins plus tôt cette année, les personnes candidates médecins de notre deuxième cohorte ont terminé leur

Message de la registraire et directrice générale

orientation et commencé, à la fin de 2025, leurs stages d'évaluation clinique (SEC). De plus, nous avons investi dans l'amélioration de la formation des évaluateurs et élargi les activités d'orientation pour améliorer la qualité de la transition des personnes candidates au programme ECE-NB vers l'exercice et au-delà. Ces médecins auront des effets importants sur l'accès aux soins primaires quand ils passeront à l'exercice indépendant en 2026.

Nous avons également poursuivi la modernisation de notre cadre réglementaire. Des mises à jour des normes relatives aux soins épisodiques, aux dossiers médicaux, ainsi qu'à la fermeture ou le départ d'un cabinet médical sont entrées en vigueur. Nous avons également lancé des consultations sur les nouvelles normes proposées sur le devoir de signaler et l'objection de conscience. Ces consultations restent essentielles aux efforts que nous déployons pour veiller à ce que nos normes reflètent les réalités actuelles de l'exercice de la médecine et appuient notre devoir d'agir dans l'intérêt public.

Cette année, nous avons insisté sur les améliorations opérationnelles. Notre équipe des inscriptions a assuré le bon déroulement de la période de renouvellement et a amélioré les processus et les délais de

traitement, et continue de surveiller le contexte national pour veiller à l'harmonisation avec les autres provinces. Dans le domaine de la conduite professionnelle, les initiatives de résolution rapide ont continué de démontrer leur valeur. Malgré un volume de plaintes toujours élevé, nous avons réglé plus de dossiers cette année que ce ne fut le cas les années précédentes et avons progressé dans la réduction de l'arriéré. Nous avons pu ainsi fournir un processus plus rapide et plus bienveillant à toutes les parties concernées.

En 2025, le Collège a continué de renforcer ses capacités internes en investissant dans le perfectionnement du personnel, notamment par une formation annuelle obligatoire en cybersécurité, une formation au service à la clientèle axée sur la désescalade de situation, et une formation sur la reconnaissance et l'atténuation des préjugés inconscients. Les membres du personnel ont également assisté à une séance sur la culture juste pour favoriser une prise de décision équitable et uniforme, ainsi qu'à de multiples séances de formation sur Microsoft 365 pour améliorer l'efficacité et mieux tirer parti de nos outils numériques. Ensemble, ces initiatives ont fait en sorte que notre équipe soit bien équipée pour servir

le public et les membres avec professionnalisme et sensibilisation et une efficacité opérationnelle améliorée.

Je tiens également à souligner que nous avons commencé à élaborer un programme renouvelé et modernisé destiné à remplacer l'ancien modèle d'évaluation collégiale. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'expansion de notre travail en matière d'assurance de la qualité. Ils nous permettront de donner aux médecins l'accès à des outils et à de la rétroaction qui soutiennent l'excellence des soins prodigués aux patients et favorisent l'amélioration continue de la qualité.

J'aimerais exprimer ma profonde gratitude à nos titulaires de permis, aux membres du Conseil, aux évaluateurs, aux bénévoles des comités et au personnel. Votre engagement soutenu renforce notre système de réglementation et contribue à la santé des Néo-Brunswickois. Quant à 2026, je suis convaincue que nous continuerons à tirer parti de la dynamique de cette année, en avançant ensemble vers un Collège plus réactif, plus collaboratif et plus moderne.

Inscription des médecins et chirurgiens qualifiés

Les processus d'inscription et de délivrance de permis du Collège sont au cœur du mandat de notre organisme, qui consiste à protéger le public et à veiller à ce que seuls des médecins, des étudiants en médecine et des adjoints au médecin qualifiés, compétents et respectueux de l'éthique soient autorisés à exercer la médecine au Nouveau-Brunswick. En 2025, le Collège a continué de renforcer ses systèmes d'inscription, de simplifier la prestation de services et de moderniser les voies menant à l'obtention d'un permis d'exercice pour mieux appuyer tant les personnes candidates que le système de santé.

Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick

Le programme d'Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) a continué de jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux soins primaires en 2025. Au début de l'année, le premier groupe de dix médecins de famille formés à l'étranger a terminé ses stages d'évaluation clinique et a commencé à exercer dans des collectivités de toute la province. Les dirigeants provinciaux ont salué la remise de diplôme aux membres de cette cohorte et souligné la valeur du programme et la contribution de ce dernier à l'amélioration de l'accès aux soins primaires.

À la suite de cet important jalon, les membres de la deuxième cohorte ont suivi une orientation avant de commencer leurs stages d'évaluation clinique d'une durée de 12 semaines. Dans le cadre de leur préparation, les personnes candidates ont participé à des séances animées par des experts sur des sujets comme l'exercice de la médecine familiale au Nouveau-Brunswick, la communication avec les patients et les responsabilités médico-légales. Elles ont également suivi de nouvelles activités de formation, notamment une journée complète de simulations d'examens délicats et un stage

d'observation de trois semaines dans une clinique de la région. Ces ajouts aident les personnes candidates à se familiariser davantage avec le système de santé du Nouveau-Brunswick avant de commencer leurs évaluations.

Le Collège a également consacré du temps cette année à appuyer les médecins qui agissent à titre d'évaluateurs. Ces derniers ont suivi une formation actualisée, offerte en partenariat avec le Conseil médical du Canada, pour faire en sorte que les évaluations soient équitables et uniformes, et qu'elles reflètent l'exercice réel de la profession.

Les personnes candidates de la deuxième cohorte devraient terminer leurs évaluations et commencer à exercer au printemps 2026. À mesure que le programme prend de l'ampleur, le Collège continue d'affiner ses processus, notamment en améliorant les outils de consignation, en modernisant les systèmes de suivi du rendement et en recrutant des évaluateurs supplémentaires. Le programme d'ECE-NB reste un élément important du travail du Collège visant à accroître les effectifs médicaux tout en maintenant des normes rigoureuses de prestation de soins sûrs et de haute qualité.

Statistiques

29

Évaluateurs
recrutés

10

Intervieweurs
recrutés

135

Candidatures
reçues

50

Personnes
candidates
interviewées

10

Personnes
candidates titulaires
d'un permis
(cohorte 1)

9

Personnes
candidates inscrites
à la cohorte 2
(qui s'achèvera en 2026)

Nouvelles voies d'accès au permis régulier

En 2025, le Collège a approuvé trois nouvelles voies menant à l'obtention du permis régulier, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Ces nouvelles voies consistent en ce qui suit :

Accroissement du nombre de pays approuvés

Les médecins ayant suivi une formation et obtenu une certification dans des pays reconnus par le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ou le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) seront désormais admissibles à un permis régulier. Ces pays comptent l'Australie, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Singapour, l'Afrique du Sud et la Suisse.

Évaluation de la reconnaissance de la spécialité

Les médecins qui ont réussi une évaluation clinique approfondie après avoir travaillé pendant deux années consécutives au Nouveau-Brunswick à titre de médecins les plus responsables seront admissibles à passer directement à un permis régulier. Cela reconnaît le processus d'évaluation du Collège comme une preuve équivalente de compétence en matière d'exercice indépendant.

Voie d'accès par l'ancienneté

Les médecins qui ont détenu sans interruption un permis défini et qui ont exercé au Nouveau-Brunswick au cours des cinq dernières années seront admissibles à la conversion vers un permis régulier. Cela reconnaît leur contribution soutenue aux soins des patients.

Ces voies alignent le Nouveau-Brunswick sur les tendances nationales, tout en veillant à ce que les décisions en matière de délivrance de permis continuent de donner la priorité à la sécurité des patients et à la confiance du public.

Aperçu

En date du 31 décembre 2025

25%

La hausse
du nombre
de titulaire
depuis 2022

Les voies et les programmes modernisés du Collège donnent déjà des résultats mesurables. **La hausse du nombre de titulaires d'un permis en 2025 témoigne du succès de ces initiatives et de l'attrait accru du Nouveau-Brunswick en tant que lieu d'exercice.**

Statistiques d'inscription d'année en année

	2022	2023	2024	2025
Titulaires d'un permis annuel	2484	2668	2823	3003
Titulaires d'un permis de suppléant	177	158	90	91
Titulaire d'un permis d'éducation médicale	375	392	595	701
Total	3036	3218	3508	3795
Variations d'année en année		6,0 %	9,0 %	+8,2 %

3003 TITULAIRES D'UN PERMIS ANNUEL

- » 2462 titulaires d'un **permis régulier**, dont :
 - 1901 titulaires d'un permis non inscrits au Registre de l'Atlantique
 - 561 titulaires d'un permis inscrits au Registre de l'Atlantique
 - 242 titulaires d'un permis inscrits au Registre de l'Atlantique et dont le collège se situe en Nouvelle-Écosse;
 - 169 titulaires d'un permis inscrits au Registre de l'Atlantique dont le collège se situe au Nouveau-Brunswick;
 - 97 titulaires d'un permis inscrits au Registre de l'Atlantique dont le collège se situe à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - 53 titulaires d'un permis inscrits au Registre de l'Atlantique dont le collège se situe à l'Île-du-Prince-Édouard.
- » 339 titulaires d'un **permis défini**
- » 109 titulaires d'un **permis spécial**
- » 20 titulaires d'un **permis de médecin frontalier**
- » 22 titulaires d'un **permis de courtoisie**
- » 12 titulaires d'un **permis d'adjoint au médecin**
- » 39 d'un **permis d'assistant clinique**
- » 4 agréments de programme d'assistant clinique :
 1. Programme d'assistant clinique du service des maladies infectieuses de L'Hôpital de Moncton
 2. Programme d'assistant clinique au sein du service d'oncologie et d'hématologie de L'Hôpital de Moncton
 3. Programme d'assistant clinique de la division de radio-oncologie de l'Hôpital régional de Saint John
 4. Programme d'assistant clinique de la division de psychiatrie de L'Hôpital de Moncton
- » 905 médecins de famille certifiés par le CMFC
- » 1084 spécialistes certifiés par le CRMCC

91 TITULAIRES D'UN PERMIS DE SUPPLÉANT

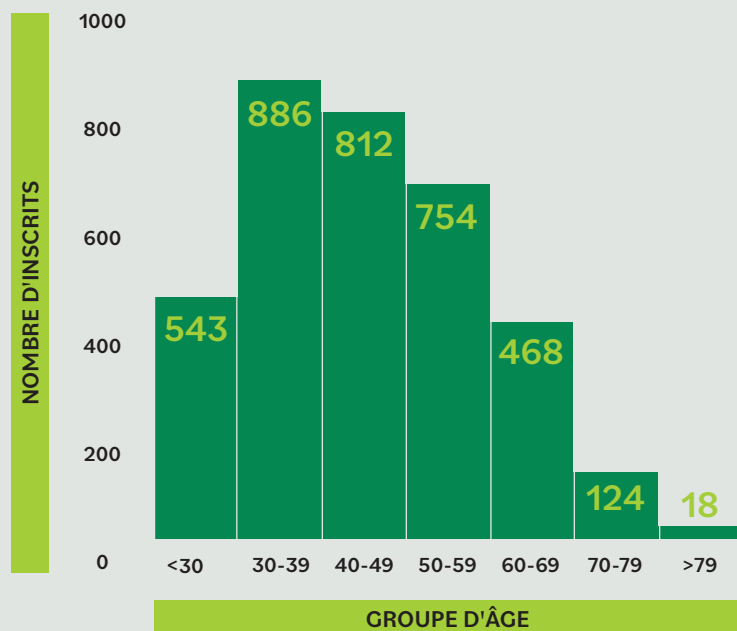
- » 71 titulaires d'un **permis de médecin suppléant (régulier)**
- » 15 titulaires d'un **permis de médecin suppléant (défini)**
- » 5 titulaires d'un **permis de travail subsidiaire**

701 TITULAIRES D'UN PERMIS D'ÉDUCATION MÉDICALE

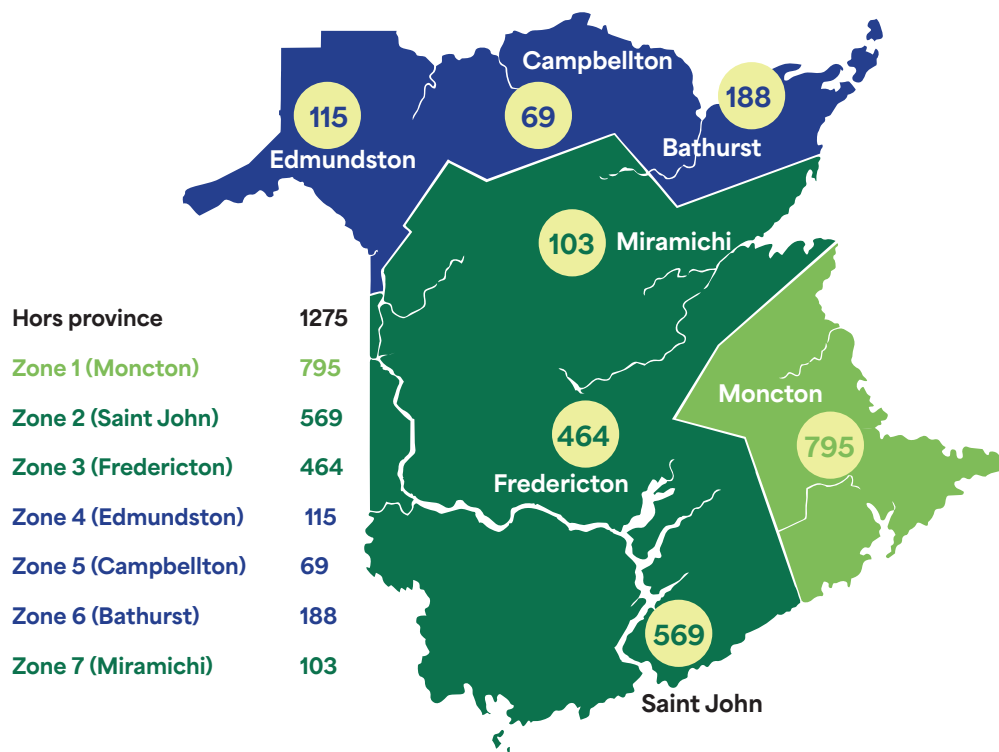
- » 229 titulaires d'un **permis d'étudiant en médecine**
- » 442 titulaires d'un **permis de stagiaire gradué**
- » 30 titulaires d'un **permis de stagiaire clinique**

Répartition par âge de tous les inscrits

(y compris les apprenants en médecine)



Nombre de titulaires d'un permis





Enquête sur les plaintes

L'enquête sur les plaintes est un élément important de la protection des patients et du maintien de la confiance dans la profession médicale.

En 2025, le Collège a continué de renforcer ses processus de traitement des plaintes et d'enquête pour mieux appuyer tant les patients que les médecins. Malgré un volume toujours élevé et une complexité croissante des plaintes, le recours à des techniques de résolution précoce a permis de régler rapidement de nombreuses préoccupations.

Le Collège a traité chaque plainte avec soin et objectivité, et dans le souci d'un engagement envers la protection du public. Les progrès réalisés en 2025 reflètent un effort continu visant à assurer un processus de traitement des plaintes qui est équitable, empreint de compassion et adapté aux besoins des Néo-Brunswickois.

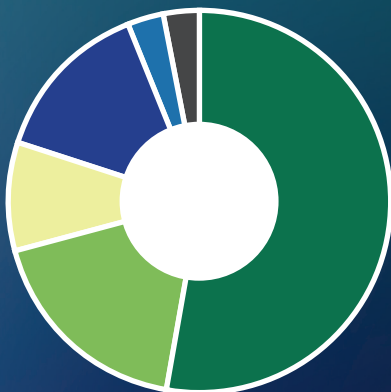
En bref

En date du 31 décembre 2025

311 plaintes reçues

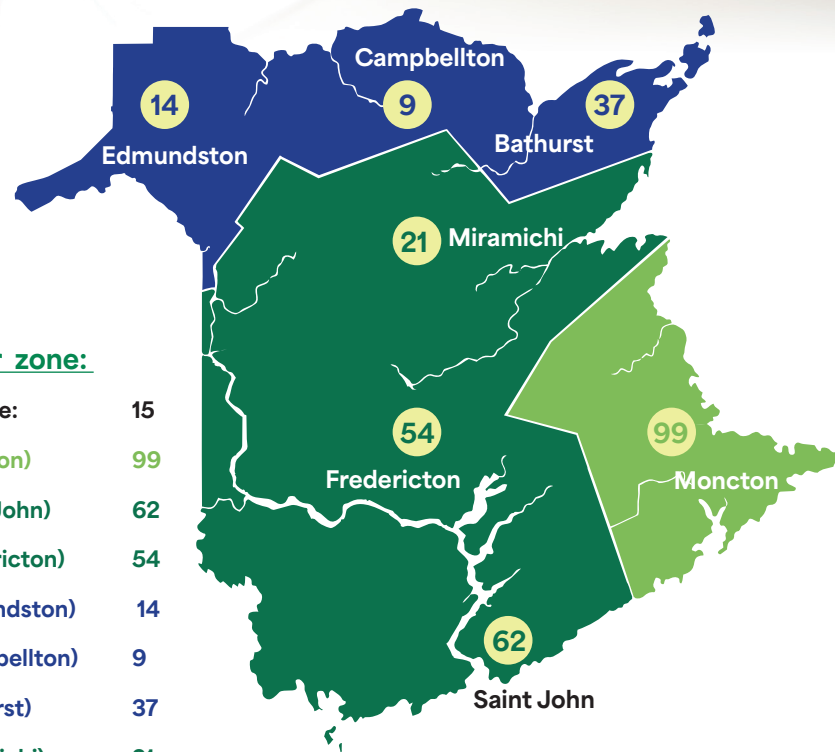


Répartition des plaintes reçues :



53%	Qualité des soins	14%	Attitude et communication
18%	Gestion du cabinet	3%	Nature sexuelle (4 plaintes)
9%	Éthique	3%	Autres (dossiers médicaux, etc.)

» 311 plaintes reçues contre 231 médecins.
80 médecins ayant fait l'objet de plus d'une plainte.



Plaintes par zone:

Out of province:	15
Zone 1 (Moncton)	99
Zone 2 (Saint John)	62
Zone 3 (Fredericton)	54
Zone 4 (Edmundston)	14
Zone 5 (Campbellton)	9
Zone 6 (Bathurst)	37
Zone 7 (Miramichi)	21

336 plaintes résolues



» Hausse de 123 % par rapport à 2024

- 255 plaintes résolues par voie de règlement précoce (76 %)
- 81 plaintes résolues par Comité
- 1 plainte résolue par une commission d'enquête (audience disciplinaire)

Au total, 104 plaintes ont été soumises aux comités et 97 recommandations ont été formulées. De ce nombre de plaintes, les comités ont formulé 97 recommandations, réparties comme suit :

- 57 AUCUNE SUITE
- 11 FORMATION CORRECTIVE UNIQUEMENT
- 07 CONSEIL
- 02 CONSEIL ET FORMATION
- 06 AVERTISSEMENT
- 02 AVERTISSEMENT ET FORMATION
- 03 REMONTRANCE

Un (1) retrait de licence
Au total, il y a eu 20 appels ou reconsidérations.

Normes professionnelles – 2025 en bref

3

NORMES RÉVISÉES PUBLIÉES

- Soins épisodiques
- dossiers médicaux
- fermeture ou départ d'un cabinet

2

NORMES PROPOSÉES PUBLIÉES AUX FINS DE CONSULTATION

- Devoir de signaler
- facteurs éthiques

300+

PLUS DE 300 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TRAITÉES PROVENANT DE MÉDECINS, DU PUBLIC ET DE PARTENAIRES DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Sujets les plus fréquents :

- Fermeture ou départ d'un cabinet
- Dossiers médicaux
- Questions relatives à la facturation
- Exigences d'aiguillage des spécialistes

Assurance des soins de qualité

Le Collège veille à ce que les patients du Nouveau-Brunswick reçoivent des soins sûrs, efficaces et de haute qualité, une responsabilité qui est au cœur de son mandat. En 2025, l'équipe du Collège s'est concentrée sur son travail d'assurance qualité en poursuivant la refonte de son programme d'évaluation. Ces efforts aident les médecins à maintenir des normes d'exercice élevées tout en favorisant l'apprentissage, la responsabilisation et l'amélioration continue.



Évaluations collégiales

L'un des aspects importants du Collège consiste à veiller à ce que les médecins du Nouveau-Brunswick possèdent les compétences et les connaissances requises pour prodiguer des soins de haute qualité. Pour remplir ce mandat, le Comité d'évaluation collégiale (CEC) adopte une approche proactive et de soutien en matière d'apprentissage tout au long de la vie et d'amélioration continue. Les évaluations du CEC visent à reconnaître les possibilités de croissance et de perfectionnement, guidant ainsi les médecins dans le maintien de l'excellence au fil de leur carrière. Tous les évaluateurs du CEC sont des médecins qui ont eux-mêmes vécu ce processus et en comprennent la valeur.

Cette année, le Collège a intégré le processus d'évaluation collégiale dans Alinity, ce qui a permis d'améliorer la coordination du programme et de préparer les améliorations à venir. Dans le cadre d'un effort de modernisation plus large, le personnel du Collège a consacré la majeure partie de son temps à un examen approfondi du cadre du programme d'évaluation collégiale. Les travaux se poursuivront en 2026 en vue de revoir et de repenser le programme afin de l'harmoniser aux pratiques exemplaires et à l'évolution des exigences réglementaires. Pour faire en sorte que ce travail se déroule de manière réfléchie et efficace, les nouvelles évaluations collégiales ont été temporairement suspendues pendant que nous concevons et mettons en œuvre le nouveau programme.

Maintien de l'aptitude à exercer

En 2025, le Collège a délégué la gestion du Programme d'aptitude à exercer à la Société médicale du Nouveau-Brunswick (SMNB). Ce changement visait à favoriser le maintien de l'aptitude à exercer grâce à une confidentialité accrue et à des interventions plus précoces. Dans la plupart des cas, le Collège n'est pas tenu au courant de la prise en charge d'un médecin dans le cadre de ce programme. Le Collège n'intervient que lorsqu'il existe un risque pour la sécurité des patients et qu'une mesure s'impose pour restreindre l'exercice de la médecine d'un titulaire de permis. Cette transition renforce la protection des renseignements médicaux personnels des médecins tout en s'assurant que tout risque pour les patients continue d'être traité rapidement et de manière appropriée.

En 2025, onze (11) titulaires de permis étaient inscrits au Programme d'aptitude à exercer.

Plan stratégique 2025-2030

Au cours des dernières années, le Collège a établi des bases solides qui permettent désormais la mise en œuvre réussie du plan stratégique 2025-2030.

Depuis 2022, l'organisme a connu une croissance significative de son personnel, ce qui a permis de moderniser ses opérations et de renforcer ses fonctions réglementaires fondamentales. Ces efforts ont donné lieu à des processus plus clairs, à une prestation des services améliorée, et à une approche plus cohérente et transparente en matière de délivrance de permis, de déontologie et d'assurance qualité. Cette période de travail de fond a permis au Collège d'évoluer avec plus de souplesse, de responsabilité et d'uniformité dans tous les domaines de la réglementation.

Depuis 2022, le Collège a également fait progresser des initiatives systémiques clés qui favorisent à la fois la protection du public et la mobilité des médecins. Ces initiatives comprennent le lancement du programme d'Évaluation de la capacité à exercer, l'élargissement des voies d'accès au permis d'exercice et la participation au Registre de l'Atlantique pour aider à attirer des médecins qualifiés dans la province et réduire les obstacles à l'exercice de la profession.

Collectivement, ces réalisations ont permis de moderniser le cadre réglementaire du Collège et de renforcer la capacité de ce dernier à répondre aux besoins en constante évolution du système de santé du Nouveau-Brunswick. Grâce à ce travail de fond solidement établi, le Collège est bien préparé à mettre en œuvre son plan stratégique et à poursuivre son évolution en tant qu'organisme de réglementation moderne, collaboratif et tourné vers l'avenir.

Étant donné que le Collège continuait de connaître expansion et croissance, un plan stratégique structuré est devenu essentiel. Il permet de prendre des décisions de manière réfléchie, offre une orientation claire, facilite des changements significatifs et assure une meilleure reddition de comptes.

Après près d'un an de consultation et d'élaboration, le Collège a finalisé son plan stratégique 2025-2030. Élaboré grâce à la contribution importante du personnel, du Conseil et de partenaires externes clés, ainsi qu'aux conseils d'experts, ce plan trace la feuille de route des activités du Collège pour les années à venir.

L'achèvement de ce plan stratégique témoigne de notre évolution continue en tant qu'organisme de réglementation moderne et réactif. Il clarifie notre orientation, harmonise nos efforts et veille à ce que notre travail continue de refléter les besoins de la profession et du public auquel nous offrons des services. Étant donné que le secteur des soins de santé continue d'évoluer rapidement, exigeant des organismes de réglementation qu'ils s'adaptent en conséquence, notre plan stratégique nous permettra de rester concentrés et attentifs.

Nos piliers stratégiques

Renforcer l'efficacité opérationnelle

Objectifs

- **Améliorer** l'efficacité et la transparence des processus de traitement des plaintes et de délivrance de permis.
- **Améliorer** la communication avec les médecins et le public.
- **Fournir** des conseils proactifs pour favoriser la prise de décisions en matière de soins de qualité et prévenir les plaintes.
- **Intégrer** la sensibilisation aux risques et l'atténuation de ces derniers dans les processus décisionnels fondamentaux.

Collaborer de manière stratégique avec nos partenaires

Objectifs

- **Établir** une compréhension mutuelle grâce à une communication claire du rôle et du mandat du Collège.
- **Renforcer** les relations avec les partenaires d'une manière qui correspond aux capacités et à l'orientation stratégique du Collège.
- **Créer** des occasions de collaboration appréciable autour d'objectifs réglementaires communs.
- **Promouvoir** un engagement inclusif auprès des diverses collectivités du Nouveau-Brunswick.

Investir dans notre personnel

Objectifs

- **Favoriser** une culture organisationnelle positive, inclusive et saine.
- **Promouvoir** le développement du leadership et assurer la clarté des rôles et des responsabilités.
- **Renforcer** les pratiques fondées sur le travail d'équipe, et améliorer la communication interne et les processus de transmission des commentaires.
- **Appuyer** la durabilité de la charge de travail et le mieux-être de tous les membres de l'organisme.

Faire progresser les pratiques réglementaires

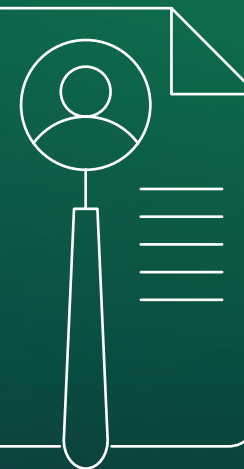
Objectifs

- **Aligner** les pratiques réglementaires à la fois sur les normes nationales et le contexte provincial.
- **Renforcer** les approches en matière de responsabilité publique et d'engagement.
- **Utiliser** les données et les nouvelles tendances pour éclairer les améliorations réglementaires et les actions de sensibilisation.
- **Adapter** les processus de délivrance de permis en mettant l'accent sur la protection du public et la préparation.

Notre rôle

Nous protégeons le public en délivrant des permis aux médecins qualifiés de manière équitable et transparente.

Nous guidons les normes de soins et maintenons la confiance grâce à une surveillance objective de la conduite des médecins.



Résultats clés d'ici 2030

» Processus Transparents

Procédures de délivrance de permis et de traitement des plaintes claires, rapides et accessibles

» Confiance du public

Confiance accrue dans la réglementation et la surveillance des médecins

» Réglementation moderne

Pratiques fondées sur des données et alignées sur les normes et les besoins provinciaux

Perspectives pour 2026

Forte des progrès réalisés ces dernières années, l'équipe du Collège se concentrera en 2026 sur des initiatives clés visant à renforcer davantage la protection du public, à moderniser la réglementation et à améliorer l'expérience des personnes qui interagissent avec le Collège. Ces priorités reflètent un engagement continu en faveur d'une réglementation médicale attentive, transparente et efficace au Nouveau-Brunswick.

Modernisation de la Loi médicale

Mise à jour des politiques d'inscription et de délivrance de permis

Amélioration du service à la clientèle

Progression de la refonte de l'assurance de la qualité

Élargissement de l'Évaluation de la capacité à exercer (ÉCE)



Gouvernance

En 2025, nous avons accueilli quatre nouveaux membres au sein du Conseil, soit;

D^{re} Rachel Goss

D^r Haji Adam Vayani

D^{re} Tania Smith-Doiron

D^{re} Natália Portela

à l'issue d'une période de nomination et d'élection dans chacune de leurs zones respectives.



Équipe de direction

D^{re} Laurie Potter

Registraire et directrice générale

D^r Mahamadou Douaré

Registraire adjoint

Christine Bernard

Registraire associée et avocate principale

Conseil

D^{re} Rina Lee (*Zone 1*)

D^r Michael Matchett (*Zone 1*)

D^{re} Manon Belliveau (*Zone 1*)

D^r Kerry Sheppard (*Zone 2*)

D^{re} Rachel Goss (*Zone 2*)

D^r Peter Ross (*Zone 2*)

D^r Haji Adam Vayani (*Zone 3*)

D^r Vivek Virmani (*Zone 3*)

D^{re} Tania Smith-Doiron (*Zone 4*)

D^{re} Natália Portela (*Zone 5*)

D^r Marc Aucoin (*Zone 6*)

D^r Michael Hayden (*Zone 7*)

M^{me} Diane Brideau-Laughlin
(*représentante du public*)

M. Jason Steeves
(*représentant du public*)

M. Mathieu Picard
(*représentant du public*)

M^{me} Dominique Eddie
(*représentante du public*)

D^r Zeljko Bolesnikov
(*représentant du ministre de la Santé*)

Comité des plaintes et de l'immatriculation

Président

M. Jean Castonguay

D^r Tim Christie

D^{re} Parisa Ghassemi Kakroodi

D^r Teshome Kelkile

D^r Étienne Marquis

D^{re} Nathalie McLaughlin

D^{re} Lachelle Noftall

M. Andrew Orchard

D^r Paul Postuma

D^r Hugh Scarth

D^{re} Lucy Shen

D^{re} Susan Skanes

Comité d'évaluation collégiale

Members

D^r Robert Daigle

D^{re} Annelise Gallien

D^{re} Heidi James

D^{re} Julie Whalen

Comité de direction

Présidente

D^{re} Rina Lee

Vice-président

D^r Michael Matchett

Ancien président

D^r Kerry Sheppard

Comité de révision

Président

D^r Luc Arsenuit

M^{me} Gisèle Beaulieu

M^{me} Marilyne Bossé

M^{me} Cathy Bowlen

D^{re} Christine Duclos

D^r Gary Fecteau

D^{re} Beatriz Sainz

D^r Patrick Sullivan

Comité d'audit, des finances et des risques

Président

M. Mathieu Picard

D^r Marc Aucoin

M^{me} Diane Brideau-Laughlin

M. Jason Steeves

D^r Michael Hayden
(*membre à titre particulier*)

M^{me} Diane Brideau-Laughlin
(*représentante du public*)

Collège de médecins et chirurgiens
du Nouveau-Brunswick
1, chemin Hampton, bureau 300
Rothesay (N.-B.) E2E 5K8

info@cpsnb.org 506-849-5050

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR AMÉLIORER NOTRE
RAPPORT ANNUEL? Veuillez envoyer vos commentaires
et suggestions au sujet du rapport annuel du Collège à
communications@cpsnb.org.

College of Physicians
and Surgeons of
New Brunswick



Collège des médecins
et chirurgiens du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2025